

Il est évident que ce projet de trop grand ampleur amenant à de l'expropriation est inacceptable.

J'aurais aimé voir l'avis du SGRÉB au titre du code de l'environnement si un dossier au titre de la loi sur l'eau dans le cadre de la réalisation de la ZAC "cœur de ville" a été validé par les services de l'état et si tel est le cas en voir les prescriptions.

Il manque déjà beaucoup de places de stationnement pour les 2 écoles primaires et élémentaires ainsi que pour la salle polyvalente. Avec nous prise cette problématique déjà existante?

Ce quartier historique de la ville ne sera trop dense, en plein cœur de village d'autant que sur une partie de la rue de Beauce nous sommes sur du bâti ancien de la commune. C'est une mauvaise manière du développement urbain et ne limite pas la consommation des espaces.

Il est très dense au vu de son implantation géographique.